**Compte-rendu sommaire**

 **Séance du mardi 6 juillet 2021 à 18h30**

**Présents :**

Mmes Rodet Claudine, Becue Marie-Agnès, Carre Hélène.

Mrs Jarosz Jean-Robert,Turgne Noël, Bordonado Claude, Thomas Romain

**Absents excusés :** Mme Catherine Gary a donné procuration à Mme Becue Marie

 Mr Frédéric Pol a donné procuration à M Jean-Robert Jarosz

Mme Barbier présidente de l'association les galoches mareuillaises et Mr Jacquet vice-président assistent à la réunion.

**Ordre du jour :**

* Présentation de la convention santé et prévoyance adressée par le centre de gestion de la Charente, participations mensuelles définies par agent.
* Présentation de la convention santé hygiène et sécurité au travail ; Décision reportée à la prochaine réunion.
* Redevance GRDF pour occupation du domaine public : 354 € pour 2021.
* Convention de service écoulement des eaux pluviales sur terrain privé ; sans suite pour l'instant, la propriétaire ne souhaitant pas signer.
* Renouvellement du contrat de la gérante de l'agence postale communale ; CDD de 3 ans retenu du 01/08/2021 au 30/04/2024.
* Déclaration d'abandon manifeste de la parcelle AB101 ; autorisation donnée à Mme le Maire pour activer la procédure.

**Informations diverses :**

* Point sur la défense incendie de Beaulieu ; Un rendez-vous avec le sous-préfet a été demandé par Mme le Maire ; le 27 juillet a été retenu.
* Point sur les bâtiments présentés par Mr Jarosz : la fenêtre du bureau du Sivos a été remplacée ; la porte de la BCD va être réparée ; les travaux de toiture de l'église sont programmés pour cet automne ; assainissement nouvelle maternelle ; décharge communale ; travaux sur le véhicule de service ; marelle à peindre et panier de basket à remplacer à l'école,
* Point sur la voirie par Mr Turgne : broyage des bernes en cours sur les voies communales.
* Pour information : l'expertise des chemins ruraux est terminée et a été présentée en mairie ; dossier à suivre et à reprendre à la rentrée. Plusieurs certificats d'urbanisme ont été déposés et plusieurs maisons sont en cours de vente. Le feu d'artifice prévu est compromis pour des raisons sécuritaires.

20h00 la séance est levée.

Vu pour être affiché le neuf juillet deux mille vingt-et-un, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, le 9 juillet 2021 Le Maire, Claudine RODET